



Année
2009 - 2010

Action Professionnelle du District 1510

Prix des Apprentis

Ce prix se propose de récompenser des Apprentis :

Pour l'année 2009 - 2010 quatre groupes de métiers ont été retenus :

- Le bâtiment,
- L'artisanat d'art (ébénisterie, ferronnerie, verrerie...),
- La métallurgie,
- Les métiers divers (métiers de bouche, art floral ...).

Les clubs doivent favoriser les contacts avec les organismes de formation existants pour la recherche d'une collaboration (CFA, Maisons Familiales Rurales, Lycées Professionnels)

Les contacts seront également à privilégier avec les enseignants et les responsables D'entreprises.

Il s'agit de rechercher des apprentis qui méritent, de par la qualité de leur travail, d'être récompensés au travers d'une réalisation concrète.

Les Critères d'appréciation privilégieront la présentation personnelle.

Une importance toute particulière sera donnée au dossier de présentation de l'œuvre, qui retracera les capacités et l'expérience acquise.

Le travail réalisé est le support et la concrétisation de la qualité de l'apprenti sur son parcours d'accomplissement pour devenir compagnon

Des prix doivent être décernés au niveau des clubs et les lauréats concourront pour le "Prix des Apprentis du District"

Le règlement sera transmis à chaque Délégués de l'action professionnelle.

Le montant total du Prix du District s'élèvera à 2.200 €uros répartis sur 8 à 10 prix.

Dates et déroulement de l'opération :

Au niveau du club : Décision du jury local au plus tard le **15 MAI 2010**

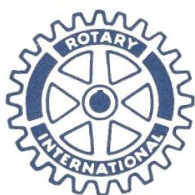
Au niveau du District :

Les dossiers des candidats concourant pour le prix du District devront impérativement parvenir au responsable de l'action professionnelle du district pour le **22 MAI 2010**

Réunion du Jury le 12 JUIN 2010 journée de l'action professionnelle

Lors de l'Assemblée du District le 26 JUIN 2010 à Châteaubriant

Les lauréats sont invités à présenter leurs réalisations.



REGLEMENT du CONCOURS

Article 1 - Le District 1510 attribuera pour l'année rotarienne 8 à 10 Prix des Apprentis, et les diplômes correspondants.

Article 2 - Les réalisations des lauréats devront être effectuées lors de l'année rotarienne, soit individuellement par un apprenti, soit par une équipe d'apprentis (deux au maximum)

Celles-ci devront être impérativement accompagnées d'un dossier sur le (ou les) candidat (s), et si possible d'une présentation vidéo permettant de présenter la progression du projet.

Les ouvrages réalisés pourront être transversaux à plusieurs métiers.

Article 3 - Tous les lauréats des clubs ROTARY du District 1510 sont de droit candidats à l'attribution d'un de ces prix.

Afin de limiter le nombre de dossiers à examiner par la Commission d'attribution, chaque club ne pourra envoyer qu'un seul dossier représentatif d'un des métiers sélectionnés par le District.

Les clubs devront adresser les dossiers des candidats, (parfaitement remplis) au responsable de l'action professionnelle du District. Les candidats devront être impérativement présents pour présenter leurs œuvres aux jurys sous peine de disqualification.

Les dossiers seront examinés par un Jury qui comprendra :

- Le Gouverneur du District 1510, qui en est le Président de droit,
- Le Gouverneur élu,
- Les membres de la Commission de l'Action Professionnelle du District,
- Le Jury pourra être complété par des membres cooptés par le Gouverneur et le Président de la Commission.

Article 4 - Le vote se fera à bulletin secret si demandé ou si nécessaire.

Article 5 - Dans le cas de l'organisation d'un Prix National des Apprentis, les lauréats du District seront de droit candidats à ce prix.

Article 6 - Les prix seront attribués par le Gouverneur lors de la journée de l'action professionnelle du district.

Les Lauréats sont invités à présenter leurs œuvres lors de l'assemblée de district



District 1510

Année 2009/2010 ROTARY Action Professionnelle

Club Parrain :

Le CANDIDAT Apprenti : Renseignements

NOM Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Date lieu de Naissance

Parcours scolaire précédent

Dernière classe avant l'apprentissage

Diplôme obtenu

Parcours en apprentissage

Etablissement fréquenté :

Diplôme préparé

Année

L'employeur

Nom et adresse

Activité principale

Nom du Maître d'apprentissage

Autres centres d'intérêts/ Activités